

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00622

Numéro SIREN : 785 453 150

Nom ou dénomination : SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2019 sous le numéro de dépôt 19045

SGI Société de Galvanoplastie Industrielle

Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 51, rue Pierre Curie, ZI des Gâtines 78370 - Plaisir

n° de
dépôt



n° de
gestion

785 453 150 RCS VERSAILLES

03 OCT. 2019

n° de
facture

Quesy.

n° de
chrono

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 28 JUIN 2019

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 12 396 euros, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 4 132 € (hors contributions).

En conséquence, elle donne à Monsieur Oliver Jaeger, en qualité de représentant légal de la société MT Group France, Présidente de la Société, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à la somme de 3 436 838,38 € de la manière suivante :

- au compte de réserve légale, une somme de 73 411,86 €
- au compte de report à nouveau débiteur, une somme de 573 087,88 €
- au compte report à nouveau créditeur, une somme de 2 790 338,64 €

126

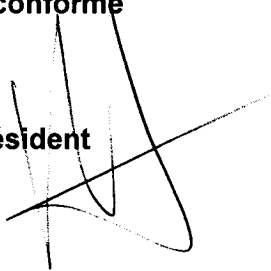
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2015	202 022,00 €	0,83 €
31/12/2016	0 €	0 €
31/12/2017	0 €	0 €

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme

Le Président



SGL Société de Galvanoplastie Industrielle

Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 51, rue Pierre Curie, ZI des Gâtines 78370 - Plaisir

785 453 150 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice,

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux comptes en exécution de sa mission.

Au présent rapport est annexé, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés, difficultés rencontrées

Fondée en 1952, la société SGI est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le 29 juin 2018, l'atelier de production du site de Plaisir, a connu un incendie très sévère, qui a complètement arrêté son activité jusqu'à la fin de l'exercice 2018. Une partie mineure de la production a pu être transférée au site de Villers-Cotterêts, mais la majeure partie du chiffre d'affaires de Plaisir a été perdue pour le 2^e semestre 2018.

La société a donc vu son chiffre d'affaires diminuer de 8,1% en 2018, en raison de l'arrêt l'activité de son site de Plaisir sur le deuxième semestre.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité 2019 est attendue en fort repli (-27%) par rapport à 2018, en raison de l'absence d'activité pour le site de Plaisir sur l'ensemble de l'année 2019 (comparé à un CA de 4 349 K€ au premier semestre 2018), et ce, malgré une progression du site de Villers.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Suite à l'incendie survenu le 29/06/2018, et à l'arrêt complet de la production sur le site, un projet de fermeture du site de Plaisir a été lancé en février 2019, accompagné d'un plan de suppression de l'ensemble des postes basés à Plaisir. Le projet a été approuvé par la DIRECCTE en date du 16 mai 2019. L'envoi des lettres de licenciement a été effectué.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

La société a développé une petite activité en matière de recherche et développement au titre de laquelle 127 K€ de dépenses ont été comptabilisés au titre de l'exercice, donnant droit à un crédit d'impôts de -36 K€.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Votre société n'a détenu aucune filiale ou participation au cours de l'exercice.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

• Autocontrôle

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

• Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles

L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

• Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

- **Etat de la participation des salariés au capital**

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; il sera fait mention de ces conventions nouvelles sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son Associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Présentation des états financiers

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	14 721 553 €	
Charges d'exploitation	16 526 375 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 804 822) €
Produits financiers	10 939 €	
Charges financières	33 974 €	
RESULTAT FINANCIER		(23 034) €
Produits exceptionnels	14 866 259 €	
Charges exceptionnelles	9 585 646 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 280 613 €

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-
Impôt sur les bénéfices		15 919 €
RESULTAT		3 436 838 €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	(1 804 822) €	(662 946) €
Résultat financier	(23 034) €	(15 602) €
Résultat exceptionnel	5 280 613 €	59 040 €
Résultat	3 436 838 €	(573 088) €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 13 567 655€ contre 14 761 438 € pour l'exercice précédent, soit une diminution d'environ 8,1%.

Le chiffre d'affaires a été réalisé à hauteur de 10 435 796 € en France et à hauteur de 3 131 858 € à l'étranger et correspond principalement à des prestations de services.

Les produits d'exploitation intègrent notamment une variation négative de production stockée (- 49 687 €), une subvention d'exploitation (7 552 €), une reprise de provision pour litige (3 000 €), une reprise de provision pour autres risques et charges (10 163 €), une reprise de provision pour dépréciation du stock (16 812 €), une reprise de provision pour risques clients (63 670 €), des transferts de charges (1 102 324 €) et des autres produits (65 €).

Les charges d'exploitation (16 526 375 €) ont augmenté d'environ 5,3 % et correspondent aux achats de marchandises (210 565 €), aux achats de matières premières (1 158 911 €), aux variations de stock (-78 251 €), aux autres achats et charges externes (5 827 251 €), aux impôts et taxes (500 256 €), à la masse salariale (7 763 310 €), en baisse de 2,0 % avec un effectif salarié moyen de 165 (contre 164 personnes à l'exercice précédent), à des dotations aux comptes d'amortissement (893 502 €), aux comptes de provision pour dépréciation des comptes clients (50 905 €), aux comptes de provision pour dépréciation des stocks (85 122 €), aux comptes de provision pour litiges (92 520 €), aux comptes de provision pour risques et charges (7 924 €), et à des autres charges (14 360 €).

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 1 804 822 € contre un résultat d'exploitation déficitaire de 662 946 € au 31 décembre 2017.

Le résultat financier (déficitaire de 23 034 €) correspond à la différence entre d'une part, la charge d'intérêts de la société (30 174 €) et les différences négatives de change (3 799 €) et d'autre part les différences positives de change (2 900 €) et les produits d'intérêt (8 040 €).

25

Le résultat exceptionnel (bénéficiaire de 5 280 613 €) correspond principalement, d'une part, en produits, à la reprise d'une provision pour dépréciation d'immobilisations corporelles (13 668 €), à la quote-part d'une subvention d'investissement virée au résultat (26 261 €), à l'indemnité d'assurance reçue suite à l'incendie de Plaisir (14 800 000 €), à divers produits exceptionnels (26 330 €), et d'autre part, en charges, à des amendes et pénalités (4 038 €), à des charges exceptionnelles liées à l'incendie (1 412 141 €), au solde d'un litige client sur exercices antérieur (5 830 €) et à des charges sur exercice antérieur (143 €), les charges exceptionnelles sur opération en capital (3 682 054 €) représentent la VNC des immobilisations détruites dans l'incendie, et les dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions recouvrent des provisions pour évacuation de déchets et risques clients (920 000 €), ainsi qu'une provision pour dépréciation des immobilisations suite à incendie (3 561 441 €).

Comme détaillé dans l'annexe des comptes 2018, l'impact de l'incendie (hors impôt) a représenté un produit d'environ 3 106 KEuros.

Après un impôt sur les bénéfices de 15 919 €, la société a donc réalisé un bénéfice net comptable de 3 436 838 euros contre un déficit net comptable de 573 088 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts Industries France est tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a effectué 1 317 266 € d'investissements, soit principalement 283 690 € en logiciels, 154 283 € en installations générales, 236 619 € en installations techniques, matériel et outillages industriels, 1 362 € en matériel de bureau et mobilier informatique et 1 299 425 € en immobilisations corporelles en cours. Le poste immobilisations en cours a par ailleurs diminué de 658 114 € par virement de poste à poste.

3/ Proposition d'affectation du résultat

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à la somme de 3 436 838,38 € de la manière suivante :

- | | |
|--|----------------|
| • au compte de réserve légale, une somme de | 73 411,86 € |
| • au compte de report à nouveau débiteur, une somme de | 573 087,88 € |
| • au compte report à nouveau créditeur, une somme de | 2 790 338,64 € |

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2015	202 022,00 €	0,83 €
31/12/2016	0 €	0 €
31/12/2017	0 €	0 €

5/ Dépenses non déductibles fiscalement / frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 12 396 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 4 132 € (hors contributions).

Il vous est par ailleurs indiqué qu'aucune précision n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6) Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés et des créances clients et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2017, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 675 993 €	1 447 357 €	202 004 €	26 632 €	0 €

Au 31 décembre 2018, les comptes fournisseurs et rattachés présentent les soldes suivants :

	Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
Montant des factures	2 374 020 €	2 323 810 €	50 211 €	0 €	0 €
Nombre de factures	789	765	24	0	0

Au 31 décembre 2017, les comptes clients et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
3 366 715 €	1 907 691 €	1 451 660 €	7 364 €	0 €

Au 31 décembre 2018, les comptes clients et rattachés présentent les soldes suivants :

	Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
Montant des factures	2 655 202 €	1 892 756 €	751 494 €	10 952 €	0 €
Nombre de factures	2 191	1 589	597	5	0

-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le déficit enregistré telle qu'indiqué ci-dessus et de donner au Président quitus de sa gestion.

Nous espérons que les propositions qui précèdent, recevront votre agrément et que vous voudrez les consacrer par l'adoption des décisions qui vous sont soumises.

Le Président,

MT Group France

Représentée par
Roger Gauthier



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 51 RUE PIERRE CURIE 78370 PLAISIR		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 7 8 5 4 5 3 1 5 0 0 0 0 2 7		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	203 974	239 819
		Fonds commercial (1) AH	AI		7 622
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
		Terrains AN	AO		2 363 429
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ	3 449 340	529 183
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	13 418 329	2 494 855
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	503 862	34 696
		Immobilisations en cours AV	AW	1 028 255	843 298
		Avances et acomptes AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		257 904
		Autres immobilisations financières * BH	BI		449
TOTAL (II) BJ		BK	18 603 759	6 771 256	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	85 122	251 726
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	81 883	2 692 762
		Autres créances (3) BZ	CA		18 199 738
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG		199
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		13 133
TOTAL (III) CJ		CK	167 005	21 157 558	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	18 770 764	27 928 814	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	26 758	(3) Part à plus d'un an : CR	52 702
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 651 000)			DA	3 651 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	211 685	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	291 688	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)			DG	6 169 404	
	Report à nouveau			DH	(573 088)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 436 838	
	Subventions d'investissement			DJ	887 820	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	14 075 348	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	237 589	
	Provisions pour charges			DQ	1 065 855	
	TOTAL (III)			DR	1 303 444	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	86 190	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	61 331	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 380 179	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 557 321	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	293 558	
	Autres dettes			EA	194 442	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	7 977 000	
TOTAL (IV)			EC	12 550 021		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	27 928 814		
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	12 506 926
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	197 590	FB		FC	197 590
	biens *	FD	2 465	FE		FF	2 465
	Production vendue services*	FG	10 235 742	FH	3 131 858	FI	13 367 600
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 435 797	FK	3 131 858	FL	13 567 655
	Production stockée*					FM	(49 687)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	7 552
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 267 968
	Autres produits (1) (11)					FQ	65
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 793 553
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	210 565
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 158 911
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(78 251)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 827 251
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	500 256
	Salaires et traitements*					FY	5 724 621
	Charges sociales (10)					FZ	2 038 689
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA	893 502
		- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	136 027
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	172 444
	Autres charges (12)					GE	14 360
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	16 598 375
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 804 822)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 040
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	2 900
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	10 939
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 174
	Différences négatives de change					GS	3 799
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	33 974
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(23 034)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 827 856)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	26 330		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	26 261		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	14 813 668		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	14 866 259		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 422 151		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	3 682 054		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	4 481 441		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	9 585 646		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	5 280 613		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	15 919		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	29 670 752		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	26 233 913		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 436 838		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	26 330	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP		
		- Crédit - bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	5 973	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 102 324	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	QP Subvention d'exploitation 2018					26 261	
	Indemnités d'assurance					14 800 000	
Reprise sur provisions dépréciations exceptionnelles					13 668		
Amendes et pénalités				4 038			
Charges exceptionnelles incendie 28/06/2018				1 412 141			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
Produits exceptionnels divers					26 330		
Indemnisation client pièces dérobées				5 830			
Charges exceptionnelles diverses				143			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

R 6

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

 Sage

RL

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE Néant ☐ *											
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	167 725	KE		KF	283 690	
CORPORELLES	Terrains				KG	2 363 429	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 843 184	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	2 381 465	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	16 610 496	KT		KU	236 619
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	16 721	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	522 075	LC		LD	1 362
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	4 235 641	LI		LJ	1 299 425	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	27 973 012	LO		LP	1 691 690	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	258 353	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	258 353	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	28 399 090	ØH		ØJ	1 975 380		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	451 415	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	2 363 429	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	397 500	MB	1 445 684	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	2 910	MH	2 532 839	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	933 931	MK	15 913 184	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	16 721	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 600	MT	521 838	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	658 114	MZ	3 005 400	NA	1 871 553	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	658 114	NG	4 341 341	NH	24 665 246	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	258 353	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	258 353	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	658 114	ØK	4 341 341	ØL	25 375 015	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RG

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE	Néant ☐ *
-----------------------------	----------------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	160 103	PF	43 871	PG		PH	203 974
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM	673 187	PN	751 711	PO	115 719	PQ	1 309 179
	Sur sol d'autrui			PR		PS	0	PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV	1 612 863	PW	527 444	PX	146	PY	2 140 161
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	11 892 283	QA	2 081 897	QB	555 851	QC	13 418 329
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH	14 888	QI	917	QJ		QK	15 804
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	468 449	QM	20 849	QN	1 240	QO	488 058
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III			QU	14 661 669	QV	3 382 817	QW	672 955	QX	17 371 530
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	14 821 772	ØP	3 426 688	ØQ	672 955	ØR	17 575 505

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9		N1	N2	N3	N4	N5		N6		
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
TOTAL II											
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL III	X2		X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	76 069	4B	164 520	4C	3 000	4D	237 589
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	220 094	5W	927 924	5X	82 163	5Y	1 065 855
	TOTAL II	5Z	296 163	TV	1 092 444	TW	85 163	TX	1 303 444
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E	13 668	6F	3 561 441	6G	13 668	6H	3 561 441
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	16 812	6P	85 122	6R	16 812	6S	85 122
	Sur comptes clients	6T	94 648	6U	50 905	6V	63 670	6W	81 883
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	125 128	TY	3 697 468	TZ	94 150	UA	3 728 445
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	421 291	UB	4 789 912	UC	179 313	UD	5 031 889
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	308 471	UF	165 645			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	4 481 441	UK	13 668			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP	257 904		UR	26 758		US	231 146	
	Autres immobilisations financières				UT	449		UV			UW	449	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	52 702				52 702			
	Autres créances clients				UX	2 721 942		2 721 942					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 996		1 996					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	138 994		138 994					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	35 772		35 772					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	246 995		246 995					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	15 282		15 282					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	17 355 249		17 355 249					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	405 450		405 450					
	Charges constatées d'avance				VS	13 133		13 133					
	TOTAUX				VT	21 245 869		VU	20 961 571		VV	284 298	
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	86 190		43 095		43 095				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	9 640		9 640						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 380 179		2 380 179						
Personnel et comptes rattachés				8C	773 025		773 025						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	707 167		707 167						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	74 222		74 222						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 908		2 908						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	293 558		293 558						
Groupe et associés (2)				VI	51 691		51 691						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	194 442		194 442						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	7 977 000		7 977 000						
TOTAUX				VY	12 550 021		VZ	12 506 926		43 095			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	43 095		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2018					
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	3 436 838			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	12 396	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 322	XE	18 718		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	25 654	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	29 692		
	Amendes et pénalités		WJ	4 038	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	15 919		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN				
								WN				
								WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	8 354 558			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
							TOTAL I	WR	11 855 725			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		WW			
									XB			
									I6			
									WZ	10 263 718		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*								XA			
	Majoration d'amortissement*								ZY			
	Abattement sur le bénéfice imposable *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5		XD	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XF	
		ZFU, ZFE (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 tredecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
										XS		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	5 126	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	257 210		
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	10 545 581			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)	XI	1 310 143					
					déficit (II moins I)			XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 310 143	XO				

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

[illegible]

RL

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	928 376	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Effort construction	9K	22 719	9L 24 653
Taxe sur les bureaux	9M	2 935	9N 2 825
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	25 654	YO 27 478
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2019

Désignation de l'entreprise SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	- Réserves légales		ZB		
							- Autres réserves		ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(573 088)		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			ØF	(573 088)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(573 088)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7							YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	1 126 932		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	248 896		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	1 056 640		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	793 701		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	2 601 082		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	5 827 251		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	222 980		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							9Z	277 276		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	500 256		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 999 641		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 572 161		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	5 048 718		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		155 071	Plus-values à 15% JK			Plus-values à 0% JL				
				Plus-values à 19% JM			Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		4 636 567	Plus-values à 15% JN			Plus-values à 0% JO				
				Plus-values à 19% JP			Imputations JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		41412131900035					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

RG

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE						Néant ☐	*	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
	①	②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	BATIMENT PL 28062018	397 500		115 719	281 781		
	2	AGENCEMENT 28062018	2 910		146	2 765		
	3	OUTILLAGE I 28062018	930 476		539 391	391 085		
	4	ATELIER PLA 28062018	3 455		2 793	662		
	5	MOBILIER DE 28062018	1 600		1 240	360		
	6	CHAINE G1 28062018	3 005 400			3 005 400		
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩	19%	15 % ou 12,8 %		0 %
I - Immobilisations *	1	3 541 098	3 259 317	3 259 317				
	2	34 741	31 977	31 977				
	3	1 193 678	802 592	802 592				
	4	2 022	1 359	1 359				
	5	1 100	739	739				
	6	9 173 134	6 167 734	6 167 734				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			10 263 718					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩								
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪								
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
--	------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)	10 263 718			10 263 718
	TOTAL 1	10 263 718			10 263 718
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Rt

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

R6

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2019

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	162		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	13 564 728		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	1 784 896		
TOTAL 1				OX	15 349 623		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	65		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	(49 687)		
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD	78 251		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	28 629		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	1 369 475		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	5 578 356		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	21 856		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	14 360		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	6 984 047		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	8 394 205	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	8 394 205		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	15 349 623		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	162		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	53 110 897		
Période de référence		GY	du	01012018	GZ	au	31122018
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

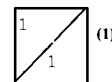
RG

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 7 8 5 4 5 3 1 5 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 51 RUE PIERRE CURIE

CODE POSTAL 78370

VILLE PLAISIR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 243400

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 1 2 1 3 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 243400
 Adresse : N° 3 Voie AVENUE LAENNEC
 Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RE

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)☐ (1)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 8

N° SIRET 7 8 5 4 5 3 1 5 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 51 RUE PIERRE CURIE

CODE POSTAL 78370

VILLE PLAISIR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

p5

Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RE

Exemplaire Greffe

Exemplaire Greffe

SGI - SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Société par actions simplifiée

Zone Industrielle des Gatines

51 Rue Pierre Curie

78370 PLAISIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SGI - SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Société par actions simplifiée

Zone Industrielle des Gatines

51 Rue Pierre Curie

78370 PLAISIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société SGI - SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SGI - SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

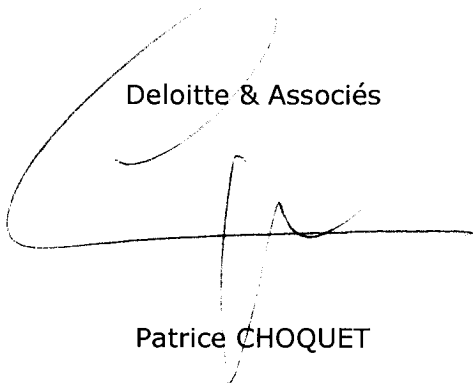
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Soc. Galvanoplastie Industrielle				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise : 51 RUE PIERRE CURIE 78370 PLAISIR				Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 78545315000027									
Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2018			31/12/2017		
				Brut	Amortissements, provisions		Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			0	0	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		0	0	
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE		0	0	
		Concession, brevets et droits similaire	AF	443 793	AG	203 974	239 819	0	
		Fonds commercial (1)	AH	7 622	AI		7 622	7 622	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		0	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	0	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 363 429	AO		2 363 429	2 363 429
	Constructions		AP	3 978 523	AQ	3 449 340	529 183	1 938 600	
	Installations techniques, matériels et outillage industriels		AR	15 913 184	AS	13 418 329	2 494 854	4 718 214	
	Autres immobilisations corporelles		AT	538 559	AU	503 862	34 696	55 460	
	Immobilisations en cours		AV	1 871 553	AW	1 028 255	843 298	4 235 641	
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX		AY		0	0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0
		Autres participations	CU		CV		0	0	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		0	0	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0	
		Prêts	BF	257 904	BG		257 904	257 904	
		Autres immobilisations financières*	BH	449	BI		449	449	
		TOTAL (II)			BJ	25 375 015	BK	18 603 759	6 771 256
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	336 848	BM	85 122	251 726	462 099
En cours de production de biens			BN		BO		0	0	
En cours de production de services			BP		BQ		0	105 854	
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		0	0	
Marchandises			BT		BU		0	0	
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		0	0	
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	2 774 644	BY	81 883	2 692 762	3 310 948	
		Autres créances (3)	BZ	18 199 738	CA		18 199 738	1 286 221	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0
Disponibilités	CF		199	CG		199	13 560		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)		CH	13 133	CI		13 133	25 783	
	TOTAL (III)		CJ	21 324 563	CK	167 005	21 157 558	5 204 465	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0	0		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0	0		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				0	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	46 699 578	1A	18 770 764	27 928 814	18 781 783	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	26 758	(3) Part à plus d'un an	CR	26 758	
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	3 651 000	3 651 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	211 685	211 685
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	291 688	291 688
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	6 169 404	6 169 404
	Report à nouveau	DH	(573 088)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 436 838	-573 088
	Subvention d'investissement	DJ	887 820	914 081
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	14 075 348	10 664 771
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	237 589	76 069
	Provisions pour charges	DQ	1 065 855	220 094
	TOTAL (III)	DR	1 303 444	296 163
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	86 190	129 285
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	61 331	2 544 747
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 380 179	1 675 993
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 557 321	1 657 275
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	293 558	1 659 285
	Autres dettes	EA	194 442	113 880
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 977 000	40 384
	TOTAL (IV)	EC	12 550 021	7 820 850
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 928 814	18 781 783
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 506 926	7 733 785
	(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE			
		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	197 590	FB	FC 197 590 0
	Production vendue biens*	FD	2 465	FE	FF 2 465 17 220
	services*	FG	10 235 742	FH	FI 13 367 600 14 744 218
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	10 435 796	FK	FL 13 567 655 14 761 438
	Production stockée*				FM -49 687 3 725
	Production immobilisée*				FN
	Subvention d'exploitation				FO 7 552 4 101
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP 1 195 968 263 015
	Autres produits (1) (11)				FQ 65 -115
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 14 721 553 15 032 164
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 210 565 71
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 1 158 911 1 417 471
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (78 251) (68 570)
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*				FW 5 827 251 4 891 354
	Impôts, taxes, versements assimilés*				FX 500 256 576 879
	Salaires et traitements*				FY 5 724 621 5 728 831
	Charges sociales (10)				FZ 2 038 689 2 196 742
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions *	
		- sur actif circulant : dotations aux provisions		GA 893 502 918 208	
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions		GB	
				GC 136 027 17 834	
	Autres charges (12)				GD 100 444 7 315
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 14 360 8 975
					GF 16 526 375 15 695 110
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (1 804 822) (662 946)
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 8 040 916
	Reprises sur provisions et transfert de charges				GM
	Différences positives de change				GN 2 900 5 516
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)				GP 10 939 6 432
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 30 174 18 338
	Différence négative de change				GS 3 799 3 696
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 33 974 22 034
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (23 034) (15 602)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					GW (1 827 856) (678 548)

-8,1%

7 763 310 7 925 573
-2,0%

5,3%

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise :		SOCIETE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE				
			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	26 330	94 470	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB	26 261	26 261	
	Reprises sur provisions et transfert de charges		HC	14 813 668	19 008	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	14 866 259	139 739	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)		HE	1 422 151	80 698	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	3 682 054		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	4 481 441		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	9 585 646	80 698	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	5 280 613	59 040	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)			HK	15 919	(46 420)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			HL	29 598 750	15 178 334	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			HM	26 161 913	15 751 422	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	3 436 838	(573 088)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	26 330	33 501
	(3)	- crédit-bail mobilier *		HP		
		- crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)		1H	5 973	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 102 324	72 455
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		-1 005
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		-4 400
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
	QP subv exploitation 2018				26 261	
	Indemnité assurance				14 800 000	
	Repris prov° dépréciations exceptionnelles				13 668	
	Amendes et pénalités			4 038		
	Charges exceptionnelles incendie			1 412 141		
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Produits exceptionnels divers				26 330	
	Solde affaire client Manoir pièces dérobées			5 830		
	Charges exceptionnelles diverses			143		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Fondée en 1952, la société SGI (Société de Galvanoplastie Industrielle SAS) est une société française spécialisée dans les traitements de surface applicables aux alliages d'aluminium et de titane.

Premier spécialiste en France, de par la taille de ses installations et son savoir-faire, SGI est aujourd'hui devenue la référence du secteur pour les applications touchant aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.

Convention de centralisation de trésorerie

Il est à noter que le compte courant BNP créateur est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV. Le solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2018 s'élève à 17 352 897 €.

Evènements principaux de l'exercice

Le 29 juin 2018, un incendie a sinistré la ligne de traitement du site de PLAISIR. Plus aucune production n'a été réalisée sur le site depuis.

Ce sinistre a fait l'objet d'une indemnisation par la compagnie d'assurance à hauteur de 23 500K€. Cette somme a été perçue et comptabilisée en totalité sur l'exercice 2018.

L'impact de l'incendie sur les comptes de l'exercice 2018 est le suivant :

Poste	Charges (en K€)	Produits (en K€)
Indemnité d'assurance		23 500
VNC des immobilisations détruites	3 682	
Provision sur les VNC des immobilisations non détruites	3 561	
Dépenses inhérentes à l'incendie (dépollution, évacuation des déchets, intervention des pompiers...)	1 679	
Destruction des stocks	276	
Provision sur le stock résiduel	70	
Provision pour traitement des déchets issus de l'incendie	220	
Provision pour réclamations clients (pièces détruites dans l'incendie)	700	
Produits constatés d'avance (dépenses qui seront supportées sur l'exercice 2019 et/ou les suivants)	7 977	
Perte d'exploitation de l'exercice 2018	2 229	
TOTAL	20 394	23 500
Résultat		3 106

Evènements post clôture

En février 2019, la société SGI a lancé un projet de fermeture du site de PLAISIR, et donc de licenciement de l'ensemble du personnel du site.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement

retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions, Agencements des constructions	entre 8 et 30 ans
- Installations Générales, Matériel industriel	entre 5 et 15 ans
- Mobilier	entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau	entre 5 et 8 ans
- Matériel informatique	entre 3 et 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du F.I.F.O.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance-crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les

indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 444K€, dont 284K€ mise en service en 2018, de fonds de commerce pour 8K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 44K€ contre 0K€ au titre de l'exercice 2017.

(en K€)	31/12/17	Aug.	Dém.	31/12/18
Concession brevet	137	-	-	137
Logiciels	23	284	-	307
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	168	284	0	452
Amort. Concession brevets	137	-	-	137
Amort. Logiciels	23	44	-	67
Total amortissements	160	44	0	204

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 24 665K€ au 31 décembre 2018 contre 27 973K€ au 31 décembre 2017.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 1 692K€ (3 408K€ en 2017).

La dotation aux amortissements s'élève à 850K€ au titre de l'exercice 2018 (918K€ en 2017).

De nombreuses sorties d'immobilisations (mises au rebut) ont été réalisées sur l'exercice en raison de l'incendie survenu le 29 juin 2018.

Des provisions correspondant aux valeurs nettes comptables des immobilisations du site de PLAISIR non détruites dans l'incendie mais dont la réutilisation future est plus qu'incertaine ont été constituées.

(en K€)	31/12/17	Aug.	Dim.	31/12/18
Terrains	2 363	-	-	2 363
Bâtiments	1 844	-	398	1 446
Agencements des constructions	2 381	154	3	2 533
Installations techniques, matériel et outillages industriels	16 610	237	934	15 913
Matériel de transport	17	-	-	17
Matériel de bureau et informatique, mobilier	522	1	2	522
Immobilisations en cours	4 236	1 299	3 664	1 872
Total valeurs brutes	27 973	1 691	4 999	24 665
Dépréciations Bâtiments	0	667	-	667
Dépréciations Agencements des constructions	0	436	-	436
Dépréciations installations techniques, matériels et outillages industriels	14	1 420	14	1 420
Dépréciations Matériel de bureau et informatique, mobilier	0	10	-	10
Dépréciations immobilisations en cours	0	1 028	-	1 028
Total dépréciations	14	3 561	14	3 561
Amort. Bâtiments	673	85	116	642
Amort. Agencements des constructions	1 613	91	0	1 703
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	11 878	662	542	11 998
Amort. Matériel de transport	15	1		16
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	468	11	1	478
Total amortissements/dépréciations	14 662	4 411	673	18 398

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de prêts versés dans le cadre de la participation à l'effort de construction ainsi que des dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 43K€ au 31 décembre 2018 (45K€ au 31 décembre 2017).

3.6 Autres créances

Au 31 décembre 2018, les autres créances (18 200K€) sont essentiellement composées des éléments suivants :

- solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2018 s'élève à 17 353K€ (cf. mention sur la convention de trésorerie page 2) ;
- créances fiscales et sociales pour 691K€ (1 191K€ au 31 décembre 2017) dont 252K€ de CICE (308K€ au 31 décembre 2017) ;
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 153K€ (95K€ au 31 décembre 2017) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 258K€, dont 231K€ à plus d'un an et dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	27	145	86
Dépôts et Cautionnements			
	27	145	86

Capital social

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2018 à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de € 15 chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2017	10 665
Résultat de l'exercice	3 437
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	- 26
Capitaux propres au 31 décembre 2018	14 076

3.9 Provisions

(en K€)	31/12/17	Aug.	Dim.	31/12/18
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	148	1 013	3	1 158
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	88	8	10	86
Total Prov. pour risques et charges	296	1 021	13	1 304

Environnement :

Au 31 décembre 2018, une provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts est constituée pour 14K€. Elle n'a pas évolué depuis le 31/12/2017.

A la suite de l'incendie survenu le 29 juin 2018, il a été constitué les provisions suivantes :

- Provision pour traitement des déchets issus de l'incendie : 220K€
- Provision pour réclamations clients (pièces détruites dans l'incendie) : 700K€

3.10 Échéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 86K€ dont les échéances se présentent comme suit :

	K€
- à moins d'un an	43
- à plus d'un an et 5 ans au plus	43
- à plus de 5 ans	<u>0</u>
Total	86

3.11 Emprunts

Le poste Emprunts et dettes financières divers comprend une dette de 2K€ envers Aalberts Industries France SNC suite à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.13 Autres dettes

Au 31 décembre 2018, les autres dettes sont principalement composées d'avoirs sur réclamations clients, s'élevant à 72K€, d'une provision pour remise de fin d'année de 48K€, ainsi que des franchises d'assurance suite à des sinistres sur des pièces clients pour un montant de 75K€.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

	K€
Dettes fournisseurs	38
Créances clients	5
Management fees MT Group France	572

3.15 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2018 concernent les clients pour 496K€, les fournisseurs pour 5K€, les organismes sociaux et fiscaux pour 139K€, l'administration fiscale pour 267K€ soit un total de 904K€ (48K€ au 31 décembre 2017).

3.16 Charges à payer

Les charges à payer au 31 décembre 2018 sont principalement constituées de factures non parvenues pour 622K€ (561K€ au 31 décembre 2017), et de dettes fiscales et sociales pour 1 254K€ (1 197K€ au 31 décembre 2017) et des avoirs clients à établir pour 119 K€, soit un total de 1 769K€

3.17 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2018 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

3.18 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 pour 7.977 K€ sont exclusivement constitués de produits d'assurance correspondant à des charges qui seront supportées sur l'exercice 2019 et/ou les suivants.

Ces produits constatés d'avance ont par ailleurs fait l'objet d'une réintégration fiscale conformément au

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2018	2017	Variation
France	10 436	11 605	(1 169)
Etranger	3 132	3 157	(25)
Total	13 568	14 761	(1 194)

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2018	2017
Escomptes obtenus		
Escomptes accordés		
Intérêts sur fonds de participation		
Autres produits / (charges) financiers	(23)	(16)
Produit net (charge)	(23)	(16)

Résultat exceptionnel

(en K€)	2018	2017
Remboursement CVAE 2014 2016		53
Indemnité d'assurance (autre que perte d'exploitation)	14 800	
Charges exceptionnelles directement liées à l'incendie	(1 412)	
VNC des immobilisations détruites dans l'incendie	(3 682)	
Provisions traitement des déchets et réclamations clients suite à l'incendie	(920)	
Provision dépréciations des immobilisations des immobilisations restantes suite à l'incendie	(3 561)	
Résultat/Provision dépréciations exceptionnelles sur Equipements et Installations incendiées	14	19
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26	26

Autres charges/produits exceptionnelles	16	(39)
Produit net (Charge)	5 281	59

4.3 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/18 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2018 après impôt	Montant au 31/12/2017 après impôt
Résultat courant	(1 828)	0	(1 828)	(679)
Résultat exceptionnel à court terme	5 281	(52)	5 229	59
Participation des salariés				
Créances d'impôt (Crédit d'impôt recherche)	36	0	36	46
TOTAL	3 489	(52)	3 437	(573)

4.4 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 31,00 %.

	Effet	Base fin 2018	Impôt correspondant 31%
Effort construction	allègement	23	7
Provision/peine amende Inspection Travail	allègement	43	13
Produit constaté d'avance / indemnité d'assurance (incendie 2018)	allègement	7 977	2 473
Indemnités assurance/incendie 2010 1/6è	accroissement	0	0
Indemnités assurance/incendie 2018 3/3	accroissement	10 264	3 182
Total allègements d'IS à fin 2018			2 493
Total accroissements d'IS à fin 2018			3 182

	Effet	Base fin 2017	Impôt correspondant 33,33%
Effort construction	allègement	25	9
Organic	allègement		
Provision/peine amende Inspection		43	14
Travail	allègement		
Indemnités assurance/incendie 1/6è	accroissement	378	126
Total allègements d'IS à fin 2017			23
Total accroissements d'IS à fin 2017			126

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherlands

5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La société n'a aucun engagement de crédit-bail au 31/12/2018.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 1 418K€ au 31 décembre 2018 (1 294K€ en 2017).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2018	2017
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'actualisation	1.60%	1.50%
Taux moyen de charges patronales	49% / 46%	47%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2011-2013
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

	2018	2017
- Ingénieurs et Cadres	15	15
- Agents de maîtrise	24	24
- Employés	7	8
- Ouvriers	119	117
Total	165	164

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.